



VERNEVILLE

Décembre
2019

N°25

Bulletin Municipal



Nouvelle répartition des plantes dans les espaces verts devant la mairie.

Dans ce numéro :

Mot du Maire	Page 2	Ecole buissonnière	Page 11
Repas des aînés	Page 4	Club des séniors	Page 12
Bibliothèque	Page 5	FC Vernéville	Page 13
Cérémonie du 8 mai, Fête patronale	Page 6	Entrez dans la danse	Page 14
Requalification de l'éclairage public	Page 7	Comptes-rendus du conseil	Page 16
Travaux d'assainissement	Page 8	Etat civil	Page 22
Création d'un WC handicapé, Sanitaire de bout de ligne	Page 9	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	Page 24
Travaux de voirie, Retrait du noyer	Page 10		

Mot du Maire

Chers concitoyens et concitoyennes,

Depuis 2001 en qualité de 1^{ère} adjointe puis à partir de 2008 en ma qualité de maire de la Commune de Vernéville, j'ai consacré toute mon énergie à notre collectivité.

Dès le début de mes mandats, j'avais exprimé le souhait d'être un membre actif au sein du conseil municipal.

C'est pourquoi lors de mon mandat d'adjointe au maire, je me suis beaucoup investie aussi bien au niveau administratif qu'au niveau de la vie communale.

Je ne connaissais rien au fonctionnement d'une commune mais très vite, j'en ai découvert tous les rouages.

En 2008, à l'issue des élections municipales, j'ai été élue maire et en 2014 vous m'avez, et je vous en remercie, renouvelé votre confiance.

Au cours de ces deux mandats, entourée de mes conseillers et du personnel communal, j'ai toujours eu le souci de défendre les intérêts de la commune et l'ambition, projet après projet, d'améliorer le cadre de vie environnemental de nos habitants.

Pour tous ces projets, j'ai constamment recherché les meilleures subventions pour qu'un minimum reste à la charge de la commune.

C'est ainsi que le clocher de l'église a été refait à neuf, que le quartier de l'église a été entièrement requalifié, que le parking du cimetière a fait l'objet d'une réfection et d'un aménagement paysager, que l'électricité à l'église a été mise aux normes, que la rue d'Amanvillers a fait l'objet de travaux pour la sécurité des usagers, que la rue de Batilly a été requalifiée avec un traitement paysager de qualité devant de la mairie et que de nombreux travaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été engagés.

Dernièrement, le parc de l'éclairage public a été entièrement rénové et actuellement est en cours la pose d'un nouveau columbarium au cimetière communal.

Durant ces années, j'ai également participé à toutes les réunions de chantier relatives aux travaux d'extension du lagunage entrepris par Haganis et aussi à celles des travaux de viabilisation du lotissement du « Clos de Chantrenne » engagé par la société Logane.

Toutes ces réalisations, je les ai suivies avec grand intérêt, et j'ai toujours eu le souci du travail bien fait. Rien n'a été laissé au hasard.

Mon engagement, à vos côtés, je l'ai vécu avec passion. J'ai beaucoup appris des nombreuses personnes que j'ai pu côtoyer durant toutes ces années dans le cadre de ma fonction.

Cependant, après 19 années passées au service de la collectivité, j'ai pris la décision de ne plus être candidate aux prochaines élections municipales.

Il est temps pour moi de tourner la page, de prendre le temps de vivre sereinement et de profiter de ma famille.

J'é mets simplement le souhait que mon successeur saura prendre la mesure des responsabilités qui seront les siennes et sera prêt à déployer toute son énergie pour défendre les valeurs que j'ai toujours défendues.

Pour l'heure et jusqu'en mars prochain, vous pouvez compter sur moi pour mener jusqu'à son terme la mission que vous m'avez confiée. Mi-décembre sera organisée la fête pour le Noël des enfants et début février aura lieu le traditionnel repas des aînés.

Je souhaite aussi vous informer de l'arrivée de la fibre optique à Vernéville tant attendu pour certains d'entre vous.

Comme vous aviez déjà pu le lire, Orange s'est engagé à équiper de la fibre optique tous les abonnés de Metz Métropole qui le désirent pour le 31 décembre 2020 au plus tard.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 12 décembre à 19h à la salle socioculturelle.

Vous y êtes, toutes et tous, cordialement invités.

Par ailleurs, peut-être vous souvenez-vous de la dernière campagne de recensement ? Elle avait eu lieu en 2015. La prochaine campagne débutera le 16 janvier 2020 et s'achèvera le 15 février 2020.

Madame Virginie Dalla Vecchia sera notre agent recenseur, je vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Ce recensement est d'une grande importance car ses résultats servent de base de calcul au montant de dotations auxquelles la commune peut prétendre.

Aussi, n'ayez aucune crainte, les éléments issus de ce recensement sont confidentiels et ne servent qu'à des fins statistiques. Aucune autre administration que l'INSEE ne peut en avoir communication.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à poser des questions à l'agent recenseur ou à la mairie.

Dans un autre domaine, je vous demande de veiller sur vos chats. Une prolifération importante de nos amis à quatre pattes a été signalée à plusieurs reprises en mairie.

C'est pourquoi, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'établir une convention entre « La Bergerie et Compagnie » et la commune dans le cadre d'une meilleure intégration de cet animal dans notre village. Dans cette convention il est préconisé de capturer les chats errants pour procéder à leur stérilisation et leur identification avant de les remettre en liberté. Pour ce faire, des cages seront disposées sur le territoire communal.

Pour terminer, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'années.

Bien cordialement

Mireille MAURY



Vie communale

Repas des Aînés

Le repas des Anciens qui n'en a que le nom tant le public présent est toujours aussi enthousiaste et dynamique, s'est déroulé le 10 février 2019.

C'est un moment privilégié, et ce n'est pas un luxe par les temps qui courent, de partager des instants de détente, d'évoquer et tricoter les vieux souvenirs.

Comme chaque année, un soin tout particulier a été apporté afin que les tables soient belles, que le menu soit fin et gouteux.

On se surprend toujours d'une rencontre que l'on espérait mais aussi de celle que l'on n'attendait pas. Dans tous les cas, c'est toujours des instants que l'on apprécie.



Les doyens de l'assemblée, Madame Madeleine KARMAN et Monsieur Roland BARRIERE ont tout particulièrement été choyés par la Municipalité, comme le veut la coutume depuis quelques années.



Bibliothèque

Après la fermeture habituelle durant les vacances scolaires, la bibliothèque a rouvert ses portes dès la rentrée, aux horaires habituels.

Quelques nouveautés sont à votre disposition et les bénévoles ne sont pas avares de conseils afin de vous proposer le livre qui vous conviendra le mieux. Et il n'est pas rare de voir des lectrices ou lecteurs prendre un peu plus de temps et échanger avis et opinions sur le dernier livre lu. Le tout dans la bonne humeur.



Venez nombreux nous voir le mardi de 17h30 à 19h. Vous ne serez pas déçus et cela ne vous coûtera que la modique somme de 5 euros d'abonnement annuel.

Cérémonie Commémorative du 8 mai

En ce 75ème anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs.



C'est sous une pluie battante que Mireille MAURY, Maire, a donné lecture du message de la Secrétaire d'état auprès de la Ministre des Armées en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Une gerbe a été déposée aux Monuments aux Morts, en présence de Madame Frédérique LOGIN, Maire d'Amanvillers, des porte-drapeaux de l'Union Nationale des Combattants du secteur d'Amanvillers ainsi que de Monsieur Louis LAURILLARD, son Président.

Fête patronale 12 juillet

Le soleil brillait sur la place de la Salle Gabriel Watrin lors de l'inauguration de la fête patronale.

Il n'a malheureusement pas suffi pour consoler les petits de l'absence de leurs manèges préférés. Heureusement que les bénévoles du FC Vernéville ont multiplié les exploits pour leur offrir quand même de quoi s'amuser.



Les forains présents, les membres du conseil Municipal ainsi que les représentants des associations se sont retrouvés pour le traditionnel vin d'honneur.

Requalification de l'éclairage public communal

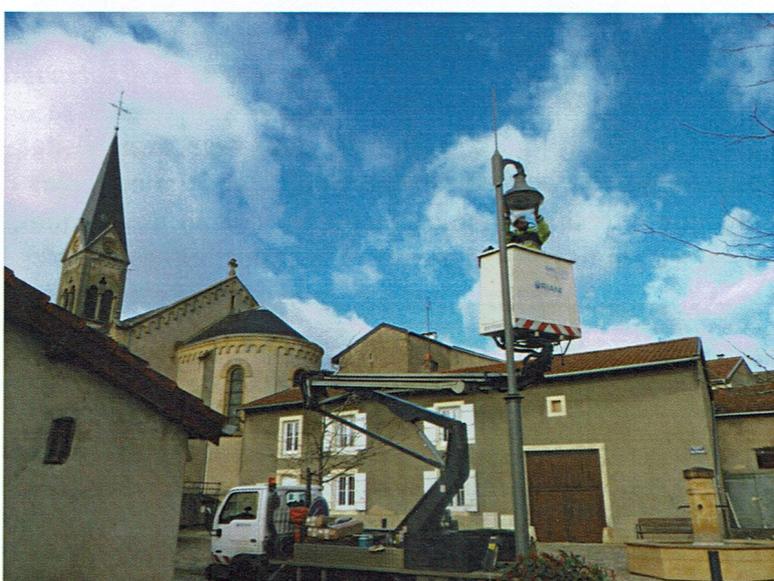
Courant 2018, la municipalité a attribué le marché de travaux à l'entreprise RIANI de TRIEUX.

Ce marché consistait pour les plus gros postes en :

- ◆ La fourniture et la pose de 83 lanternes LED de type TEKK (Vernéville et Malmaison)
- ◆ La fourniture et la pose de 27 lanternes LED de type CHIC (lotissement le Pré la Plume et AFUA La Louvière)
- ◆ La modification de 9 lanternes récentes SHP en iodure métallique (quartier église)
- ◆ L'installation de 2 nouveaux mâts d'éclairage (rue de la Fontaine et Malmaison)
- ◆ La fourniture et la pose de 119 parafoudres et varistance.

Ces travaux ont débuté en février 2019 et se sont achevés en avril 2019.

La municipalité a fait le choix d'un abaissement de puissance de 30 % d'une durée de 7h au milieu de la nuit.



Un point sur la consommation a pu être réalisé sur les factures d'avril à octobre 2019 sur l'ensemble des compteurs des armoires d'éclairage public.

Ce point permet de constater une diminution de la consommation de 48,26 % (consommation 2018 : 27 725 KW contre consommation 2019 : 14 346 KW). Le coût de maintenance va également diminuer du fait d'un parc d'éclairage public entièrement rénové.

Le montant de ce projet s'élève à 65 338 € HT. Il sera subventionné à hauteur de 37 000 € (30 000 € par Metz-Métropole et 7 000 € par le dispositif AMITER du Département). Des certificats d'énergie d'une valeur d'environ 5 000 € vont également être sollicités.



Travaux d'assainissement

La régie HAGANIS a engagé des travaux conséquents sur le réseau d'assainissement de la rue du Télégraphe à Vernéville.

La conduite très ancienne a été remplacée par une nouvelle devant une habitation où des infiltrations étaient constatées.

Sur une autre partie de la rue, un chemisage vient également d'être réalisé par la société Telerep Est. Auparavant il avait fallu procéder à la réparation de plusieurs branchements.

La SADE avait été missionnée pour effectuer ces travaux indispensables avant la réparation par l'intérieur des conduites d'assainissement.



Le chemisage a eu lieu en plusieurs étapes :

Une grande chaussette chauffée à très haute température est tirée entre deux regards de visite d'égout. Ensuite un robot muni d'une fraise vient ouvrir les zones de branchements des habitations à la conduite principale avant que la résine ne soit injectée au niveau de chaque branchement.



La commune a profité de ces travaux pour créer un tampon d'accès au puits qui arrose les parterres de fleurs devant la mairie durant la période estivale.

Création d'un WC pour personnes mobilité réduite

Dans son agenda d'accessibilité programmée établi en 2015, la commune avait prévu d'installer à la salle socioculturelle Gabriel Watrin un WC pour personnes handicapées en 2019.

Les sanitaires actuels ne permettaient pas de répondre aux normes d'accessibilité en vigueur. Il a donc été nécessaire d'utiliser un autre local pour cette réalisation.



Les sociétés Boucherez et Portenseigne, retenues par le conseil municipal ont réalisé ces travaux pour un coût hors taxes de 5 878 €.

Les employés de notre syndicat intercommunal se sont chargés des travaux de peinture du plafond, des murs et des portes.

Sanitaire de bout de lignes

Peut-être l'avez-vous déjà remarqué, un WC a été installé près du banc situé sur le parking du nouveau cimetière.



L'arrêt « Chantrenne » situé à l'entrée de la rue des Peupliers est le dernier arrêt de la ligne Proxis 103.

Les conducteurs et conductrices y ont un temps de pause et de ce fait ont sollicité un aménagement sanitaire à proximité.

Le coût de cette installation a été pris en charge par les TAMM (Transports de l'agglomération de Metz-Métropole).

Travaux de voirie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date de la transformation de la communauté d'agglomération de Metz- Métropole en Métropole, les voiries communales sont de compétence métropolitaine.

Une évaluation de ce transfert de charges vers la Métropole conduit la commune à verser à la Métropole une participation financière annuelle de 5 268 € en fonctionnement et 17 052 € en investissement représentant le montant des charges transférées selon des ratios définis par la commission locale d'évaluation.

En collaboration avec la commune, les services de voirie de la Métropole ont lancé des travaux de réfection de trottoirs extrêmement abîmés Grand Rue à Vernéville et le long de la D603 à Malmaison.

Ces travaux ont été confiés à la Société COLAS Est.



Retrait du noyer de la cour de l'école

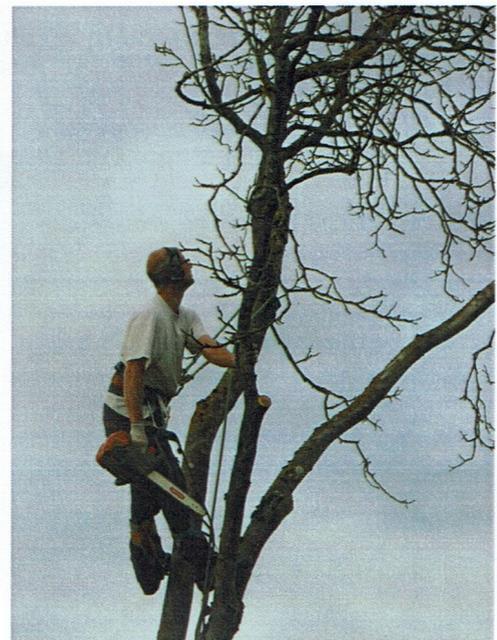


Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on abat un arbre.

En effet, depuis 2 ans, ce noyer ne montrait plus aucune vivacité. Il ne bourgeonnait plus, ses branches demeuraient totalement nues.

C'est par mesure de bon sens et pour des raisons de sécurité pour les élèves des classes élémentaires que la municipalité a pris la décision de l'abattre.

La société « A bout de branches » a entrepris son élagage et extrait sa souche au mois de juin dernier.



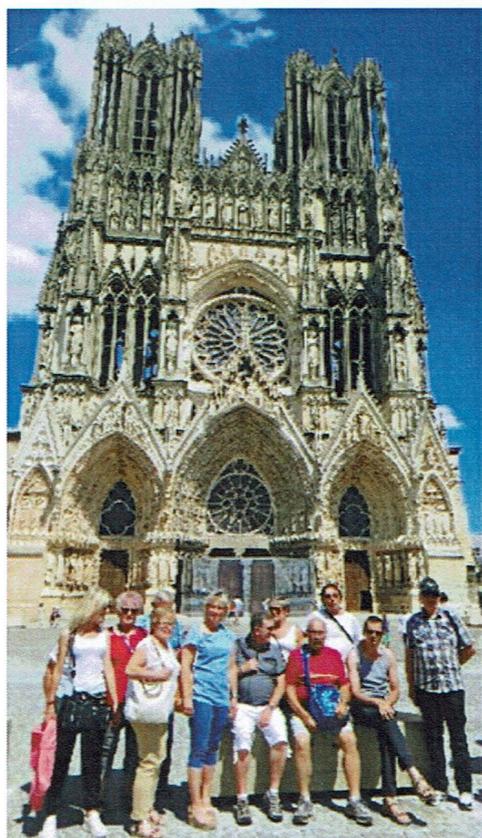
Vie associative

L'école Buissonnière en quelques mots

Encore une belle année pour les adhérents et notre public venu participer et assister aux évènements de notre association.



Vif succès pour les ateliers et les soirées théâtrales enfants et adultes. Un grand merci au public venu assister aux trois représentations. Pour conclure la saison, une sortie à Waligator a été offerte aux enfants de l'atelier théâtre.

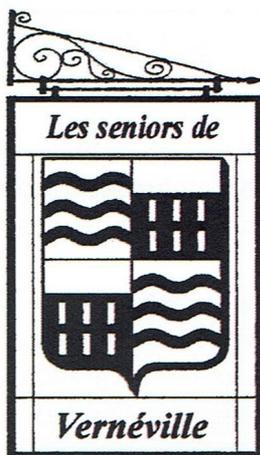


Dans le cadre des sorties « culture et découverte du patrimoine », une excursion a été organisée dans la ville de Reims.

Au programme visite d'une cave viticole et de la cathédrale.



L'activité « rando » se déroule tout au long de l'année sur des chemins variés les lundis, mardis et jeudis. Marche facile, accessible à tous.



L'Assemblée Générale du Club a eu lieu le 24 Janvier 2019.

L'Assemblée Générale de la Fédération des Séniors de Moselle a été organisée par le Club le 4 avril 2019 dans la salle des fêtes en présence de :

- ◆ M. LEONARD Gérard, Président de la Fédération des Séniors de Moselle
- ◆ M. FRANCOIS Jean, Vice-président du Conseil Départemental
- ◆ Mme MAURY Mireille, Maire de Vernéville.

Nous avons accueilli 324 clubs.

Un pot de l'amitié a clôturé cette journée.



Le Club a repris ses activités tous les 15 jours (Jeux de société - sorties : cinéma , bowling).



Une section informatique a été mise en place plusieurs séances ont été programmées.



Le repas de fin de saison a eu lieu le 25 avril 2019 .

FC Vernéville

Le FC Vernéville a engagé cette année deux équipes seniors en championnat départemental, une joue le matin, l'autre l'après midi.



La fête patronale a convié les habitants de la commune et des environs au plaisir des animations festives et foraines.

La Saint Sylvestre se déroulera à la salle Gabriel Watrin

Nous travaillons au retour du vide grenier et à un nouveau calendrier.

Le FC Vernéville ses dirigeants et ses joueurs vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Entrez dans la danse

Stage bricolage et mini olympiade

Les 19 et 20 février après-midi, l'association a proposé aux enfants de 5 à 12 ans un stage sur les mini-olympiades dirigé par Mme APPEL ainsi qu'un atelier créatif animé par les membres de l'association. A l'issue, les enfants sont repartis avec leurs œuvres.



Carnaval

Le samedi 16 mars, les enfants n'ont pas pu défiler dans les rues à cause du mauvais temps mais ils ont pu se restaurer autour d'un goûter offert par l'association et apprécier le spectacle de magie prévu pour l'occasion.



Atelier peinture "Pâques"

Le samedi 23 mars, les familles sont venues peindre un œuf ou un décor de Pâques sur bois à la salle des associations.



Décoration du village "Pâques"

Le samedi 30 mars, les membres de l'association "entrez dans la danse" ont installé différents panneaux décorés un peu partout dans le village pour l'égayer pendant la période printanière.



Chasse aux œufs

Comme chaque année, l'association "Entrez dans la danse" a organisé sa chasse aux œufs le lundi de Pâques.

Les petits devaient retrouver six œufs identiques pour recevoir leur sachet de friandises alors que les plus grands devaient résoudre des énigmes.



Halloween

Le 31 octobre, jour d'Halloween, les enfants déguisés en fantômes, monstres et autres sorcières se sont regroupés à la fontaine pour pouvoir parcourir ensemble les rues du village en quête de friandises. A l'issue, ils se sont réchauffés autour d'une soupe de potiron préparée par les membres de l'association "Entrez dans le danse".



COMPTE - RENDU DU CONSEIL

Séance du 9 avril 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2018 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 259 217,93 € et pour la section d'investissement un excédent de 23 077,78 €.

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour la Commune de Vernéville par le Trésorier, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2018, soit la somme de 259 217,93 €, est affecté pour un montant de 35 122,22 € en section d'investissement et 224 095,71 € en section de fonctionnement.

FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Compte tenu de l'augmentation de 2,2% par l'Etat, des bases imposables des locaux, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales au même niveau qu'en 2018.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal approuve le budget primitif arrêté en recettes à 538 580,71 € et en dépenses à 472 294,00 € pour la section de fonctionnement et à 181 494,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

VU le marché conclu avec l'entreprise RIANI concernant les travaux de requalification de l'éclairage public communal ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des modifications techniques comme suit :

- ◆ Pour les mâts type lotissement : Mise aux normes des coffrets SOGEXI afin de permettre la mise en place des parafoudres en pied de mât, compte-tenu de l'étroitesse des coffrets existants.
- ◆ Ajout d'un luminaire sur mât dans l'annexe de Malmaison à la place d'un luminaire accroché sur le mur d'un bâtiment qui présentait un défaut de structure (mur friable).
- ◆ Mise en place d'une horloge astronomique supplémentaire de manière à bénéficier du même régime d'abaissement sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché. Le montant HT du marché sera de 63 838 €.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE – ANNEE 2019

Par délibération en date du 23 février 2016 le conseil municipal a adopté l'agenda d'accessibilité programmée répertoriant les différents travaux à entreprendre.

En 2019, cet agenda prévoit la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite à la salle socioculturelle Gabriel Watrin.

Plusieurs devis ont été établis pour cette réalisation.

Après analyse de ceux-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ◆ Désigne l'entreprise Paul Boucherez et Fils 57865 Amanvillers pour la création, dans le local actuellement destiné au rangement des produits et appareils ménagers, de ce WC PMR à la salle socioculturelle Gabriel Watrin pour un montant de 7 054,20 € TTC.
- ◆ Charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Préfet.

POSE D'UN COLUMBARIUM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la pose d'un second columbarium au cimetière communal de Vernéville, le premier ne comportant plus que 2 cases libres de 2 places, et présente les devis réalisés pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après examen délibère comme suit :

- ◆ Decide à l'unanimité de confier la réalisation des travaux à l'Entreprise CIMTEA de SAINT-AVOLD pour un montant total de 15 494 € HT.
- ◆ Ces travaux consisteront en la réalisation d'une aire pavée de 23m² sur laquelle sera installé un columbarium de type Sea comportant 24 cases pouvant accueillir 2 urnes chacune.
- ◆ Charge le Maire de solliciter une participation au titre du fonds de concours auprès du Président de Metz Métropole.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEP

VU l'arrêté inter préfectoral n°94-DRCL/1-031 en date du 19 mai 1994 portant création du Syndicat Intercommunal pour l'Emploi de Personnel d'entretien et l'acquisition du matériel correspondant.

VU l'arrêté préfectoral n°2018 DCL/1-052 en date du 30 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle REZONVILLE-VIONVILLE à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat, annexés à la présente délibération, et de les mettre à jour.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte les nouveaux statuts du SIEP.

En effet, en complément des missions obligatoires qui résultent de leur fonction, les comptables publics sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Madame MOLLENTHIEL a été désignée comptable du Centre des Finances Publiques de Montigny Pays Messin à compter du 1^{er} décembre 2018, en remplacement de Madame CHALI.

Le conseil municipal décide de lui attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% au titre de ses fonctions de Receveur de la commune de VERNEVILLE.

TRANSFERT DE PROPRIETE DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1er Janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT les contours des compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale,

CONSIDERANT qu'il convient de dissocier la propriété des emprises foncières transférées à la Métropole de la gestion de certains ouvrages et équipements, restant de compétences communales,

Le conseil municipal acte à l'unanimité le transfert de propriété, à titre gratuit, des parcelles communales cadastrées ainsi que des parcelles non cadastrées ou non référencées au Livre Foncier, correspondant aux :

- ◆ Voies, comprenant l'assiette de la route, ses dépendances ainsi que les chemins ruraux carrossables ouverts à la circulation générale avec revêtement de type tapis routier, tels que matérialisés dans le plan communal annexé à la présente délibération,
- ◆ Pistes cyclables et liaisons piétonnes référencées dans le Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole actuellement en cours de révision (approbation prévue courant 2019).

AUTORISE le Maire à signer le Procès-verbal de remise avec Metz Métropole afin de permettre l'inscription des parcelles au Livre Foncier.

Séance du 21 novembre 2019

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté à la majorité les subventions suivantes aux différentes associations :

- * Association « F.C.VERNEVILLE » : 1 000 € de fonctionnement et
1 500 € pour l'entretien du terrain
- * Association « Gym Club Vernéville » : 500 €
- * Association « Ecole Buissonnière » : 500 €
- * Club des Séniors : 500 €
- * Association « Entrez dans la Danse » : 500 €
- * UNC Amanvillers : 50 €
- * Souvenir Français : 50 €
- * Les Restos du Coeur : 60 €
- * La Renaissance paroissiale : 40 €
- * Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Plateau Messin : 50 €

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil Municipal a examiné la demande de participation financière du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marange-Silvange pour le portage de repas à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite de la commune. Une participation de 0,35 € est demandée par repas livré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde une participation financière d'un montant de 52,50 € au CCAS de Marange-Silvange.

DESIGNATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu en 2020, et que dans ce cadre il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour permettre le suivi du recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Madame Christine SZWEJK comme coordonnateur dans le cadre du recensement de la population.

DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement de la population prévu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Madame DALLA VECCHIA Virginie agent recenseur pour effectuer les opérations générales de recensement prévues en 2020.

Une dotation forfaitaire de 1 144 € a été attribuée à la Commune au titre de l'enquête de recensement.

L'agent recenseur sera rémunéré sur la base de :

1,72 € brut par habitant

1,13 € brut par logement.

CESSION DE TERRAIN AUX EPOUX DEMONET

Le maire présente au conseil municipal la correspondance de Monsieur DEMONET Gabriel propriétaire des immeubles cadastrés section 1 n°163 et 164, sollicitant l'acquisition d'une ruelle longeant l'arrière de sa propriété appartenant à la commune de Vernéville.

Le maire précise que :

Ladite ruelle dépend du domaine privé communal et n'est pas cadastrée. Préalablement à son aliénation, il faudra procéder à son arpentage afin de pouvoir l'identifier.

Cette parcelle est sans intérêt pour la commune de Vernéville car elle est sans issue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'aliéner la portion de cette ruelle jouxtant les parcelles cadastrées section 1 n°163 et 164 au profit des époux DEMONET Gabriel
- de faire appel à un géomètre expert pour établir un procès-verbal d'arpentage, les frais seront à la charge exclusive des acquéreurs
- de fixer le prix de vente de la parcelle cédée sur une base de 2 286 € l'are
- de laisser à la charge exclusive des acquéreurs les frais d'acte et d'enregistrement relatifs à la présente vente.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA SC LECLAIRE ET LA COMMUNE DE VERNEVILLE

Le maire explique au conseil municipal :

Lors des travaux de la rue de Batilly entrepris par la Commune de Vernéville, il a été nécessaire de régulariser une situation ancienne ne correspondant pas à l'utilisation réelle des terrains objets du présent échange.

Un procès-verbal d'arpentage portant le n°164 établi le 27 avril 2015 par Bernard ADAM, géomètre à Ban-Saint-Martin a été enregistré par le service du cadastre le 14 novembre 2019.

Ce PVA a créé les parcelles devant faire l'objet de cet échange.

Afin de régulariser ces deux situations, le conseil municipal décide de procéder à l'échange des biens suivants :

Section 1 n°366/137 19 ca propriété de la Commune de Vernéville

Section 1 n°365/137 19 ca propriété de la SC Leclair.

Cet échange aura lieu sur la base d'une valeur à l'are de 2 286 € soit pour les parcelles échangées un prix de 434 € chacune.

D'un commun accord entre les parties, les frais d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par la SC Leclair.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA BERGERIE ET COMPAGNIE »

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villages, il est préconisé la stérilisation et l'identification de la population des chats errants libres, seule méthode efficace qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et pour l'intégration paisible de l'animal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de confier à l'association « La Bergerie et Compagnie » située à ANCY DORNOT 49 Rue des Quarrés la capture des chats errants en vue de leur stérilisation et de leur identification.

Charge le Maire de signer la convention avec l'association « La Bergerie et Compagnie », en contrepartie de ses services, une subvention sera calculée sur la base de 0,30 € par habitant.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) – Approbation du Rapport définitif pour l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre Metz Métropole et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Metz Métropole pour l'année 2019, transmis le 10 octobre 2019,

CONSIDERANT que le rapport de la C.L.E.C.T. précise la méthodologie mise en œuvre ainsi que les évaluations financières des transferts de charges de l'année 2019,

Après présentation de celui-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport définitif de la C.L.E.C.T. pour l'année 2019,

AUTORISE en conséquence madame le maire à signer tous les documents afférents.

AVIS SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE METZ METROPOLE

Rapport

Le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2011-2019) de Metz Métropole arrivant à échéance en septembre 2019, Metz Métropole a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH par délibération du Conseil de communauté en date du 26 juin 2017.

Le projet de 3^{ème} PLH (2020-2025) a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 21 octobre 2019.

Il est composé de 3 documents :

1. **Le diagnostic**

2. **Le document d'orientations,**

La première partie du document précise les orientations stratégiques,

La seconde fixe la répartition territorialisée de la production de logements.

3. **Le programme d'actions** composé de 26 fiches-actions à mettre en œuvre pour la réalisation des orientations.

En janvier 2020, le Conseil métropolitain arrêtera une nouvelle fois le projet de PLH en intégrant les avis des communes et du SCoTAM, avant transmission au Préfet pour avis. L'adoption définitive du projet aura lieu en février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Emet un avis favorable sur le projet de 3^{ème} Programme Local de l'Habitat,
- ◆ Approuve les objectifs fixés en matière de production de logement,
- ◆ S'engage à mettre en œuvre les actions inscrites dans le PLH relevant de sa compétence.

Etat civil

Naissances :



Quentin ROCHE, le 3 janvier 2019
Elena BUCHMANN, le 22 mars 2019
Alice LORENZINI, le 16 mars 2019
Paul PETIT, le 16 août 2019
Tom DALENCONTE, le 29 août 2019
Léo ROUILLON RUNTZ, le 18 septembre 2019
Côme VEDIE COTTI, le 8 octobre 2019
Elena BRANGBOUR, le 29 octobre 2019

Mariages :



Camille BONKOSKI et Emilien KRON, le 17 août 2019
Amélie AUSSEL et Georges HALTER, le 7 septembre 2019
Julie MARTIN et Yves DIEUDONNE, le 7 septembre 2019
Anne-Sophie LEGENDRE et Yvan DUEZ, le 7 septembre 2019
Corinne BOLAGNO et Céline MORIN, le 14 septembre 2019

Décès :



Rémy HALTER, le 5 janvier 2019
Emilienne MOUKOVNINE née METHLIN, le 20 février 2019
Alain KARMAN, le 25 février 2019
Agnès OBLET née PALSEUR, le 8 avril 2019
Marie-Thérèse LAGARDE née ZAKRAJSEK, le 15 octobre 2019



HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99

Fax : 03 87 61 87 64

Email : mairie.verneville@orange.fr

Ouvert au public : Mardi 17h00 - 19h00
 Jeudi 17h00 - 19h00



LA POSTE

Téléphone : 03 87 61 95 08

36, Rue d'Amanvillers

Ouvert au public : Lundi 9h30 - 11h00
 Mardi 17h30 - 19h00
 Mercredi 9h30 - 11h00
 Jeudi 9h30 - 11h00
 Vendredi 9h30 - 11h00
 et 17h00 - 18h30
 Samedi 10h00 - 12h00



BIBLIOTHEQUE

Ouvert au public : Mardi 17h30 - 19h00
Fermée durant les vacances scolaires



DECHETTERIE

Téléphone : 03 87 34 64 60

Route d'Amanvillers (D51)

Ouvert au public : Lundi 14h00 - 18h30
 Mercredi 9h30 - 18h30
 Vendredi 14h00 - 18h30
 Samedi 9h30 - 18h30
Fermeture des portes à 18h20

